

Séance du 05 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoit SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2024

Etaient présents : Mmes BARTHELAT Valérie épouse MÉRITÉ, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, MAZET Pierre, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis

Secrétaire : Mme Sabine BLONDIN

N° 2024-001-01 - 7.5

REFECTION DES TOITURES DU PRÉAU ET DEPENDANCES ECOLE - Demande de subventions

M. le Maire indique que les toitures du préau de l'école, des dépendances et de la chaufferie de l'école, doivent faire l'objet d'une réfection complète. Il présente un devis pour un montant total de **24 468,97 € HT**. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté et sollicite les subventions de l'Etat, du département et de la Région et valide le plan de financement suivant :

<u>Dépenses HT</u> :	24 468,97 €
<u>Recettes</u> :	
ETAT : DETR – Gros entretien équipements existants (35 %)	8 564,13
DEPARTEMENT : Soutien au bâti (30 %)	7 340,69
REGION (15%) :	3 670,35
Part communale :	4 893,80

N° 2024-002-01 - 7.5

AMENAGEMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à la fermeture de l'Épicerie et donc du relais postal, la commune s'est engagée dans la création d'une agence postale communale qui sera installée dans une salle à l'arrière des locaux de la mairie. Après la visite des agents de la poste, un plan du bureau a été déterminé et quelques travaux sont nécessaires pour l'aménagement de l'entrée avec la création d'une porte intérieure, la rénovation de la pièce au niveau du sol, des installations électriques et l'accès extérieur pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux seront financés à 50 % par la Poste et une demande de subvention sera sollicitée auprès de l'Etat (DETR). M. le Maire présente les devis estimatifs pour un montant total de **18 266,80 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté et valide le plan de financement suivant :

<u>Dépenses HT</u> :	18 266,80 €
Plâtrerie-peinture	4 141,00
Menuiserie	2 240,00
Electricité + Luminaires	2 245,00
Sol	668,80
Accessibilité (rampe PMR)	8 972,00

<u>Recettes :</u>	
La Poste : 50 %	9 133,40
ETAT : DETR – Gros entretien équipements existants (30 %)	5 480,04
Part communale :	3 653,36

N° 2024-003-01 – 7.5

REFECTION VOIE COMMUNALE N° 7 (1^{ère} partie) : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire expose au Conseil que le programme de travaux de voirie cette année concernera la voie communale n° 7 (1^{ère}) Larvéron-Le Max. Elle sera réalisée en enrobé à chaud et en grave émulsion avec réalisation de bordures à l'intérieur des virages et de purges pour élargissement de la route au niveau des sorties du méthaniseur. Le devis présenté est d'un montant total de **41 286,20 € HT**. Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental ainsi que le fonds de concours 2024 de la communauté de communes. Le plan de financement suivant est validé :

<u>Dépenses HT :</u>	41 286,20 €
<u>Recettes :</u> Subvention du Conseil Départemental (30 %)	12 385,86
Communauté de communes -Fonds de concours 2024	8 648,00
Part communale HT :	20 252,34

N° 2024-004-01 – 7.5

DRAINAGE AU CIMETIERE - DEMANDE DE SUBVENTION SOLIDARITE :

Suite aux problèmes d'eau qui ne s'évacue pas au cimetière, des travaux sont nécessaires pour assainir le terrain (tranchée avec drains et puisard de 6 m de profond). L'entreprise BONDOUX TP a fourni un devis pour un montant de 10 235 € HT. La subvention « Solidarité » du Département est sollicitée. Le plan de financement suivant est validé :

<u>Dépenses HT :</u>	10 235 €
<u>Recettes :</u> Département – Dispositif Solidarité	5 000 €
Part communale HT :	5 235 €

N° 2024-005-01 – 1.1

REFECTION D'UNE SALLE DE BAIN DANS UN LOGEMENT COMMUNAL

Mme Sylvie FERRANDON se retire.

La salle de bains du logement communal situé 52 route de Fleuriel nécessite une réfection complète avec l'installation d'une douche avec paroi à la place de la baignoire, d'un meuble avec vasque et sèche serviette. Deux devis sont présentés :

- Romain BLANCHET pour un montant de 6 422,79 € HT
- L'entreprise THERMACLIM pour un montant de 6 316,54 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise THERMACLIM pour un montant de 6 316,54 € HT.

N° 2024-006-01 – 3.5

CONVENTION DE DEPOT D'ŒUVRES AU MUSEE ANNE DE BEAUJEU

M. le Maire rappelle le dépôt depuis 1995 des œuvres suivantes : « Vierge à l'Enfant » du 15^e siècle (huile sur bois), d'un baiser de paix en argent du 16^e siècle, et « Le mariage mystique de Sainte-Catherine » (huile sur toile) au Musée Anne de Beaujeu à Moulins. Ces

œuvres appartenant à la commune sont classées au titre des Monuments Historiques depuis 1918. Le conseil municipal autorise la signature de la nouvelle convention avec M. le Président du Conseil Départemental qui est proposée pour une durée de 20 ans.

QUESTIONS DIVERSES

CHANGEMENT D'ARRONDISSEMENT :

Par arrêté en date du 02 janvier 2024 et à compter du 1^{er} janvier 2024, Mme la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes a redéfini le périmètre de l'arrondissement de Vichy en intégrant 41 nouvelles communes, dont celle du Theil, appartenant auparavant à l'arrondissement de Moulins, ceci pour parvenir à une meilleure cohérence administrative en lien avec les communautés de communes.

VOLONTÉ DE CHANGEMENT DE CANTON :

Pour la même raison et en parallèle, M. le Maire fait part de la volonté des maires des communes de Laféline, Bransat, Saulcet, Cesset, Verneuil-en-Bourbonnais et Contigny, appartenant au canton de Souvigny, d'intégrer le canton de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Le conseil valide cette demande pour la commune du Theil, un courrier commun sera transmis à la Préfecture pour demander un rendez-vous.

PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAIN :

M. le Maire présente une proposition d'achat d'un couple du Theil qui souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale numérotée AA 19, récemment acquise (terrain à l'arrière de la pièce d'eau, route de Deux-Chaises). Le conseil demande une estimation et réserve son avis.

INSTALLATION DE COMPOSTEURS PARTAGÉS :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, il est recommandé de composter les déchets de cuisine, préparation et restes de repas (biodéchets). Des kits de compostage sont gratuitement mis à disposition des habitants qui en font la demande auprès du SICTOM Sud Allier afin de valoriser ces déchets.

Une autre solution est le compostage partagé : Un sondage sera réalisé auprès des habitants afin que la commune se dote d'un ou plusieurs composteurs qui seront mis à la disposition des habitants.